



**Consultation prébudgétaire 2026-2027**  
**Mémoire présenté au Comité permanent des finances**  
**de la Chambre des communes**

**14 mai 2026**

## 1. Contexte

La Société canadienne de psychologie (SCP) est le porte-parole national de la science, de la pratique et de l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. Avec plus de 7 000 membres, la SCP est la plus grande association professionnelle de psychologues au Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants.

Les psychologues constituent l'un des plus grands groupes de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés membres d'une profession réglementée, qui sont capables de diagnostiquer et de traiter les troubles mentaux, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins de santé mentale aux Canadiens qui en ont besoin. Grâce à leur solide formation en recherche, les psychologues forment une ressource spécialisée pour la prise de décisions fondées sur des données probantes et contribuent au potentiel et à la prospérité future du pays.

## 2. Recommandations

À l'heure où le gouvernement fédéral réexamine la manière dont il dépense les deniers publics, il est essentiel que nous investissions dans des politiques, des programmes et des services capables d'apporter un maximum de valeur à la population canadienne. Partant du principe que la santé mentale est indissociable de la santé en général, les quatre recommandations de la SCP apportent des avantages considérables sur le plan de la santé, ainsi que sur le plan social et économique, en contribuant à bâtir une société plus dynamique, plus compétitive et plus prospère, ainsi qu'un système de santé mentale plus intégré, plus adapté et plus performant. Nous recommandons :

- 1. Que le gouvernement fédéral adopte une loi complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé* qui élargira l'accès aux services psychologiques et augmentera leur financement public.**
- 2. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, investisse dans le financement des infrastructures de santé afin d'accroître la capacité de formation en psychologie professionnelle dans les universités financées par l'État et les programmes de résidence.**
- 3. Que le gouvernement fédéral mette en place un crédit d'impôt dégressif destiné aux employeurs admissibles afin de les aider à couvrir les coûts liés à l'élargissement de la couverture des prestations de maladie proposées par l'employeur pour les soins psychologiques.**
- 4. Que le gouvernement fédéral accélère le versement du solde de 1,28 milliard de dollars du financement des trois organismes prévu au budget de 2024 et augmente ce financement de 10 % par année pendant quatre ans.**

## Recommandation n° 1

### **Que le gouvernement fédéral adopte une loi complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé* qui élargira l'accès aux services psychologiques et augmentera leur financement public.**

---

En matière de financement fédéral, qu'il s'agisse de programmes, de politiques et/ou de services fédéraux, ou de transferts de fonds aux provinces et aux territoires, les décideurs souhaitent **davantage** de transparence. Plus précisément, ils veulent savoir *où* va l'argent et *quel* impact il a sur la vie des Canadiens.

Selon la SCP, la responsabilité fédérale revêt au moins deux dimensions étroitement liées : (1) la création d'une enveloppe budgétaire réservée aux services de santé mentale, dont les bénéficiaires rendraient compte à leurs publics respectifs de la manière dont ces fonds contribuent à améliorer la santé mentale des Canadiens; (2) l'élaboration d'une série d'indicateurs de performance du système de santé mentale pancanadien consensuels, assortis de repères fondés sur des données probantes, qui seraient régulièrement communiqués au public.

L'entente de 2017 sur le financement des services en santé mentale et en toxicomanie prévoyait l'octroi de 5 milliards de dollars aux provinces et aux territoires sur une période de 10 ans. Elle prendra fin le 31 mars 2027, à moins d'être renouvelée ou renégociée. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune analyse publiée qui indique au gouvernement fédéral ou aux Canadiens si nous en avons pour notre argent.

De plus, les ententes bilatérales fédérales-provinciales-territoriales de 2023 (le plan *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens*) prévoyaient 25 milliards de dollars sur 10 ans, à investir dans quatre domaines prioritaires, dont la santé mentale et la lutte contre les dépendances. Malheureusement, nous constatons que ce ne sont pas toutes les provinces qui investissent ces fonds pour améliorer la santé mentale des Canadiens<sup>1</sup>. À notre avis, ce financement ne parvient pas à atteindre son objectif d'améliorer l'accès rapide aux services psychologiques financés par l'État.

Compte tenu du rôle essentiel que joue la santé mentale pour aider les individus, les collectivités et le pays à réaliser pleinement leur potentiel<sup>2</sup>, la SCP estime qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral adopte une loi qui vienne compléter la *Loi canadienne sur la santé* et qui prévoie un financement public accru afin de couvrir un éventail plus large de services de santé mentale, y compris les services psychologiques, par la voie d'une loi, qui s'intitulerait ***Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie***<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM). *Prendre l'argent et s'enfuir? Dans quelle mesure les provinces et les territoires sont-ils responsables de l'utilisation des fonds fédéraux consacrés aux soins de santé mentale et aux soins de santé liée à l'usage de substances psychoactives? Examen des accords de financement bilatéraux de 2023 et 2017 destinés aux services en matière de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives, 2023-2024 - 2025-2026*. Le rapport souligne qu'en moyenne, les provinces ne consacrent que 15,9 % des fonds fédéraux aux services de soins de santé mentale et de soins de santé liés à l'utilisation de substances psychoactives, trois d'entre elles n'investissant aucun dollar fédéral.

<sup>2</sup> Le mémoire de la SCP présenté en 2025 au Comité permanent des finances décrit plus en détail le rendement du capital investi (RCI) qui découle d'un accès élargi aux services psychologiques.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur la manière dont une telle loi pourrait être élaborée, voir *De l'ombre à la lumière... atteindre la parité d'accès aux soins entre la santé mentale, la toxicomanie et la santé physique*. ACMMSM, juin 2021.

Une telle mesure législative permettrait d'éviter les va-et-vient incessants dans les négociations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernant le renouvellement des fonds à durée limitée, tout en offrant à tous les ordres de gouvernement le cadre de financement et de responsabilité à long terme et prévisible dont ils ont besoin pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de soins de santé mentale.

Le gouvernement fédéral pourrait également mettre en place un fonds à durée limitée, consacré à des questions précises et orienté vers des objectifs stratégiques, afin d'élargir l'accès du public aux traitements psychologiques, en particulier aux services qui ne sont actuellement pas couverts par les systèmes de santé provinciaux et territoriaux — comme l'a souligné la Commission de la santé mentale du Canada<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Commission de la santé mentale du Canada. *Le temps est venu : Considérations relatives à un programme national de psychothérapie*. 2021.

## Recommandation n° 2

**Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, investisse dans le financement des infrastructures de santé afin d'accroître la capacité de formation en psychologie professionnelle dans les universités financées par l'État et les programmes de résidence.**

---

Le secteur de la santé au Canada est actuellement confronté à des difficultés croissantes en matière d'offre de professionnels de la santé, notamment de psychologues. Les besoins actuels et prévus de la population en ce qui concerne la santé mentale — qui restent supérieurs aux taux de prévalence d'avant la COVID — et le consensus croissant en faveur d'un investissement des gouvernements et d'une augmentation du nombre d'équipes de soins primaires devraient inciter le Canada à augmenter son offre de psychologues agréés.

À l'heure actuelle, les programmes de formation clinique universitaires agréés au Canada forment de petits groupes d'étudiants au doctorat en psychologie dans une spécialité clinique, les admissions annuelles étant généralement inférieures à 10 étudiants. Chaque année, au Canada, environ 400 doctorants en psychologie sont admis dans des programmes agréés par la SCP. Ce rythme ne tient pas compte du remplacement des psychologues partant à la retraite et n'aura pas l'effet escompté, à savoir l'augmentation du nombre de psychologues agréés exerçant au sein du système public de santé.

La SCP estime qu'il est temps de repenser la structure dans laquelle le Canada forme et produit des psychologues agréés. Des programmes de formation en psychologie professionnelle basés sur le modèle de formation menant au D. Psy. — où les classes sont plus nombreuses et la durée des études plus courte (cinq ans au lieu de sept ans après le baccalauréat — une diminution du 30 %) — peuvent être mis en place parallèlement aux programmes de formation existants et pourraient contribuer de manière importante à accélérer la constitution d'un nombre suffisant de psychologues afin de répondre à la demande croissante du public relative aux soins de santé mentale. Il est tout aussi important que cette formation soit accessible, en particulier aux populations diverses et méritant l'équité, dont l'accès à la formation supérieure en psychologie peut être limité par des facteurs systémiques.

Bien que la formation des professionnels de la santé relève de la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral a la possibilité de jouer un rôle de soutien important pour renforcer les capacités dans ce secteur. La SCP se réjouit de l'annonce faite par le gouvernement fédéral concernant la création d'un Fonds pour les infrastructures de santé de 5 milliards de dollars, qui permettra de financer les infrastructures nécessaires au système et devrait apporter une aide aux services de santé mentale. Avec l'appui des provinces et des territoires, ce Fonds pourrait jouer un rôle important dans l'augmentation du nombre de psychologues nécessaires pour offrir de meilleurs soins de santé mentale à la population canadienne.

Soutenir cette solution novatrice et avant-gardiste permettrait de : (1) accélérer considérablement la formation et le nombre de psychologues praticiens au Canada; (2) soutenir le développement de modèles de soins en équipe; (3) faciliter l'accès rapide à des services psychologiques fondés sur des données probantes; (4) améliorer les résultats cliniques.

## Recommandation n° 3

**Que le gouvernement fédéral mette en place un crédit d'impôt dégressif destiné aux employeurs admissibles afin de les aider à couvrir les coûts liés à l'élargissement de la couverture des prestations de maladie proposées par l'employeur pour les soins psychologiques.**

---

Au Canada, l'accès aux soins de santé mentale, notamment la psychothérapie, est assuré par une combinaison de programmes, services et mesures de soutien financés par des fonds publics, mais surtout, par le secteur privé.

Dans le deuxième cas, les personnes qui ont besoin de soins de santé mentale bénéficient d'une certaine couverture par l'entremise du régime d'assurance-maladie complémentaire de leur employeur ou paient de leur poche. Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer des soins psychologiques privés se retrouvent sur de longues listes d'attente, reçoivent une aide qui n'est pas optimale, ou n'obtiennent simplement aucune aide<sup>5</sup>.

L'étendue des soins auxquels une personne peut avoir droit dans le cadre du régime d'assurance-maladie complémentaire de son employeur dépend du régime lui-même : les petites et moyennes entreprises disposent d'une marge de manœuvre financière plus restreinte que les grandes entreprises pour proposer des régimes d'assurance-maladie complets et/ou prévoyant des montants suffisants pour les soins psychologiques.

Une grande partie de la couverture offerte par les employeurs n'est pas à la hauteur de la recommandation de la SCP selon laquelle les employeurs devraient fournir à leurs employés une couverture autonome de 3 500 à 4 000 \$ par an pour les services psychologiques<sup>6</sup> — le montant nécessaire pour permettre à une personne moyenne de suivre au complet une psychothérapie. Le Sondage Benefits Canada de 2025 sur les soins de santé souligne la nécessité pour les employeurs de redoubler d'efforts pour soutenir leurs employés, au vu des considérations suivantes :

- En 2025, le maximum annuel moyen pour les consultations en santé mentale s'élevait à **2 583 \$**.
- Parmi les employeurs qui couvrent les soins de santé mentale, **47 %** offrent un maximum annuel inférieur à 1 000 \$, **40 %** entre 1 001 \$ et 4 999 \$, et seuls **13 %** dépassent les 5 000 \$.
- **11 %** des employeurs n'offrent aucune couverture pour les consultations en santé mentale.

Compte tenu du besoin important exprimé par les employés d'une meilleure couverture des services de santé mentale, combiné au faible niveau de couverture de ces services par les employeurs et au faible recours aux régimes d'assurance-maladie complémentaire par les petites et moyennes entreprises, la mise en place recommandée d'un crédit d'impôt dégressif visant à élargir la couverture des soins de santé mentale par les employeurs est destinée à : (1) offrir un avantage fiscal aux employeurs en prenant en charge une partie des coûts liés à l'élargissement de la couverture des soins psychologiques pour les employés; (2) faciliter l'accès des employés aux soins et aux traitements, ainsi que leur retour au travail; (3) aider les employeurs à fidéliser et à attirer les talents actuels et nouveaux; (4) renforcer la cohérence

---

<sup>5</sup> Société canadienne de psychologie. *Employés, employeurs et données probantes... Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada*. Mai 2023.

<sup>6</sup> *Définir l'univers des garanties collectives : Les perspectives des employeurs servent de guide pour planifier l'avenir*. Sun Life, 2020.

entre la politique fiscale et les politiques en matière de santé des employés, de prospérité économique et de productivité.

## Recommandation n° 4

**Que le gouvernement fédéral accélère le versement du solde de 1,28 milliard de dollars du financement des trois organismes prévu au budget de 2024 et augmente ce financement de 10 % par année pendant quatre ans.**

---

La psychologie est l'étude scientifique de l'esprit et du comportement humain; c'est une discipline fondamentale de la science de l'étude du comportement. La psychologie cherche à :

- Décrire les comportements des individus ainsi que ceux de certains sous-groupes afin de distinguer les comportements normaux des comportements anormaux et de mieux comprendre les pensées et les agissements des individus.
- Expliquer pourquoi les gens pensent et réagissent comme ils le font dans diverses situations.
- Prédire comment certains comportements se manifesteront à l'avenir et mieux comprendre pourquoi, quand et comment ils pourraient se manifester.
- Modifier ou influencer positivement les comportements des gens afin d'améliorer leur existence.

De plus en plus, on fait appel aux chercheurs en psychologie pour étudier ces questions et/ou y apporter leur contribution. La recherche en psychologie est, par nature, interdisciplinaire, ce qui la rend particulièrement bien placée pour aider les décideurs à comprendre et à traiter toute une série de questions complexes ayant une incidence sur le bien-être social, mental et physique des Canadiens.

La SCP salue la série d'investissements axés sur la recherche prévus dans les budgets de 2024 et de 2025 pour promouvoir l'excellence en recherche et attirer les talents internationaux. Toutefois, des inquiétudes persistent quant aux taux de réussite toujours faibles et en baisse aux trois organismes. Les projets de recherche approuvés mais non financés constituent des occasions manquées pour le Canada.

Outre l'augmentation de 286 millions de dollars prévue pour 2026-2027, il reste un montant de 1,28 milliard de dollars à verser. Par ailleurs, les investissements prévus dans le budget de 2025 pour attirer des talents dans le domaine de la recherche exerceront une pression supplémentaire sur un écosystème de financement déjà saturé. Les chercheurs canadiens ne peuvent pas attendre jusqu'en 2028-2029 pour que les augmentations des trois organismes soient pleinement mises en œuvre, et ces investissements ne suffiront pas à eux seuls à maintenir la compétitivité du Canada en matière de recherche.

Par conséquent, la SCP recommande d'accélérer la mise en œuvre des 1,28 milliard de dollars restants du financement des trois organismes et d'augmenter ce financement de 10 % par année pendant quatre ans, ce qui reviendrait à doubler les budgets par rapport aux niveaux de 2024 d'ici 2030-2031.

Pour rester compétitif sur le plan du recrutement et de la fidélisation de chercheurs de haut niveau — notamment les chercheurs étrangers attirés par les nouvelles initiatives fédérales, ainsi que les titulaires de doctorat et les chercheurs postdoctoraux canadiens dans lesquels des fonds publics ont déjà été investis —, le Canada doit maintenir un environnement de financement de la recherche solide et durable.